PROGRAMME D'ACCRÉDITATION DES ORGANISMES D'INSPECTION (PAOI)

Portée d'accréditation

This scope of accreditation is also available in English and is published separately.

Entité juridique accréditée : **SENER SES CANADA, INC.**
Nom de la personne-ressource : Lope Seco González

ÉTABLISSEMENT A

Adresse : 130 Adelaide St W, bureau 3001
Toronto, Ontario
M5H 3P5
Canada

Téléphone : 416 901-7448

Site Web : www.group.sener

Courriel : lope.seco@corporate.sener

Pour veiller au respect de la *Loi sur les langues officielles*, le Conseil canadien des normes (CCN) a traduit de l'anglais au français du contenu exclusif lorsque celui-ci n'était pas offert en français. En cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version originale du document prévaut.

N° de dossier du CCN :	06041
Normes d'accréditation :	ISO/IEC 17020:2012 Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection
Autres exigences d'accréditation :	Exigences et lignes directrices du CCN – Programme d'accréditation d'évaluateurs indépendants de la sécurité pour les systèmes ferroviaires (2021-03-19)
Sous-programmes d'accréditation :	Programme d'accréditation d'évaluateurs indépendants de la sécurité pour les systèmes ferroviaires
Accréditation initiale :	2022-06-16
Accréditation la plus récente :	2022-11-08
Accréditation valide jusqu'au :	2026-06-16

Établissements fixes permanents supplémentaires

Les activités d'inspection menées par l'entité juridique susmentionnée dans les établissements suivants sont comprises dans l'accréditation :

Établissement	Pays	Adresse	Ville
B	Espagne	*SENER MOBILITY, S.A.* *Carrer Creu Casas i Sicart, 86-88.* *Parc de l'Alba.* *Cerdanyola del Vallès, Barcelona, 08290.*	Barcelone

Type d'activités de l'organisme d'inspection

Le type C décrit dans l'annexe A, « Exigences d'indépendance concernant les organismes d'inspection », de la norme ISO/IEC 17020, *Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection*, correspond le mieux aux types d'activités menés par l'organisme. L'organisme d'inspection doit disposer, au sein de son organisation, de dispositifs organisationnels et de procédures documentées garantissant une séparation adaptée des responsabilités et des comptabilités entre l'inspection et les autres activités. Les activités de conception, fabrication, fourniture, installation, service et maintenance, et les activités d'inspection d'un même objet, réalisées par un organisme d'inspection de type C ne doivent pas être exécutées par la même personne. Il existe une exception à ceci : quand une prescription réglementaire autorise explicitement une personne appartenant à un organisme d'inspection de type C à exécuter tant des activités de conception, fabrication, fourniture, installation, service et maintenance, que des activités d'inspection d'un même objet, dans la mesure où cette inspection ne compromet pas les résultats de l'inspection.

Portée d'accréditation

V : Programme d'accréditation d'évaluateurs indépendants de la sécurité des systèmes ferroviaires

Programme de base :	Programme d'accréditation d'évaluateurs indépendants de la sécurité des systèmes ferroviaires
Emplacements :	A, B
Portée d'accréditation :	Réalisation d'évaluations indépendantes de la sécurité et production de rapports d'évaluation indépendante de la sécurité pour l'application des processus d'évaluation des risques des systèmes ferroviaires selon la méthode *Canadian Method for Risk Evaluation and Assessment* (CMREA) et les normes EN suivantes : • EN 50126-1 – Applications ferroviaires – Spécification et démonstration de la fiabilité, de la disponibilité, de la

L'unique version contrôlée de ce document se trouve dans le référentiel documentaire du CCN.
Consulter le référentiel pour obtenir la plus récente version.

	maintenabilité et de la sécurité (FDMS) – Partie 1 : Processus FMDS générique • EN 50126-2 – Applications ferroviaires – Spécification et démonstration de la fiabilité, de la disponibilité, de la maintenabilité et de la sécurité (FDMS) – Partie 2 : Approche systématique pour la sécurité • EN 50128 – Applications ferroviaires – Systèmes de signalisation, de télécommunication et de traitement – Logiciels pour systèmes de commande et de protection ferroviaire • EN 50129 – Applications ferroviaires – Systèmes de signalisation, de télécommunications et de traitement – Systèmes électroniques de sécurité pour la signalisation

Notes

- L'accréditation de SENER pour l'inspection d'équipement ferroviaire est en attente d'une vérification du CCN.
- D'ici la fin de la vérification du CCN par un audit en présence de témoins, SENER peut effectuer les inspections, tant que le CCN est présent. Il ne faut pas apposer d'étiquettes d'inspection sur l'équipement sans la présence et l'accord du CCN.
- Le terme « organisme d'inspection » équivaut au terme « évaluateur indépendant de la sécurité » dans les systèmes ferroviaires.

Le présent document fait partie du certificat d'accréditation délivré par le Conseil canadien des normes (CCN) à SENER SES CANADA, INC. La version originale est affichée dans le répertoire des organismes d'inspection accrédités par le CCN sur le site Web du CCN au ccn-scc.ca.

Elias Rafoul
Vice-président, Services d'accréditation
Date de publication : 2025-06-03

L'unique version contrôlée de ce document se trouve dans le référentiel documentaire du CCN.
Consulter le référentiel pour obtenir la plus récente version.